



**ENTRETIEN DE COUPURES DE COMBUSTIBLE PAR LE
SYLVOPASTORALISME
Communes de Collobrières et Pignans**

APPEL A CANDIDATURE

OBJET

Suite au départ d'un groupement pastoral en place depuis plusieurs années sur la coupure de combustible (objectif de Défense des Forêts Contre l'Incendie) nommée Crête des Martels, sur les Communes de Collobrières et Pignans, le SIVOM Pays des Maures et la Communauté de Communes Cœur du Var, Maîtres d'ouvrages des travaux DFCI, recherchent un nouvel éleveur pour l'entretien de ces derniers **à compter de février 2008**.

PROFIL RECHERCHE

- ✓ Candidat pourvu d'une expérience en élevage et/ou expérience en tant qu'exploitant ou salarié en région méditerranéenne
- ✓ Système d'élevage : préférentiellement bovin transhumant, ovin...
- ✓ Candidat disposant déjà d'un troupeau important (minimum 100 bovins ou 200 ovins)
- ✓ Candidat motivé par la mise en œuvre d'un cahier des charges environnemental dans le cadre d'entretien de coupures stratégiques de Défense des Forêts Contre l'Incendie

OFFRE

- ✓ Entretien des coupures de combustible : Crête des Martels
Ce site était déjà entretenu jusqu'en 2005 par un groupement pastoral, dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation à vocation DFCI.
- ✓ Foncier maîtrisé par les Maîtres d'ouvrage (autorisation des propriétaires) mis à disposition de l'éleveur, dans le cadre d'une concession pluriannuelle de pâturage en forêt.
Le foncier appartient à des propriétaires privés.
- ✓ Sites inscrits **aux PIDAF du SIVOM Pays des Maures et de la Communauté de Communes Cœur du Var**. Surface de 108 hectares
- ✓ Présence de citernes DFCI sur le versant Sud utilisables après accord avec le SIVOM Pays des Maures.
Présence de deux impluviums versant Nord.

- ✓ Calendrier de pâturage négociable avec les gestionnaires des sites, la période de la chasse au sanglier doit être prise en compte de façon à ne pas générer de conflits.
- ✓ Piquets pour clôture fixe déjà présents sur le site.

Possibilité de contractualisation de Mesures Agri-Environnementales (MAE) à vocation DFCI dans les années à venir.

Les sites sont inscrits aux PIDAF du SIVOM Pays des Maures et de la Communauté de Communes Cœur du Var et leur entretien est prévu dans le cadre des conventions de mise en œuvre de ces derniers.

CONTRAINTE

- ✓ Respect d'un cahier des charges pour l'entretien du site
- ✓ Le pâturage doit se dérouler sous le contrôle des Maîtres d'ouvrage, qui sont responsables vis à vis des propriétaires fonciers.
- ✓ Nécessité d'une concertation étroite avec les propriétaires privés locaux, l'Office National des Forêts, les chasseurs, et les promeneurs
- ✓ Encadrement de l'opération par le SIVOM du Pays des Maures, la Communauté de Communes Cœur du Var l'Association des Communes Forestières du Var, le CERPAM, l'Office National des Forêts.

CARACTERISTIQUES PASTORALES

Maquis bas à chêne liège (versant Sud) – Chênaie pubescente et châtaigneraie (versant Nord)

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- ✓ Envoyer une lettre de motivation et une proposition de service basée sur l'expérience acquise, au service forêt du SIVOM Pays des Maures **avant le 31 octobre 2007**.

SIVOM Pays des Maures – Service Forêt
Bâtiment le grand Sud
Rue Blaise Pascal
83310 COGOLIN

- ✓ Possibilité de visite préalable des sites en s'adressant à l'Association des Communes Forestières du Var qui vous transmettra les cartes terrain nécessaires :
Contactez **Stéphanie VINÇON – Tel : 06 29 43 50 85**
- ✓ Suite à la présélection des dossiers, une Commission Communale de recrutement se réunira afin d'attribuer les sites.